



**Séance du 13 février 2019**

**Délibération n° 2019/041**

**MISE EN ŒUVRE DE SERVICES NUMERIQUES –  
AVANCEMENT DU PROGRAMME DE  
MODERNISATION DE LA BILLETTIQUE**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE  
FINANCEMENT SNCF**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Ile-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** la délibération 2013/008 du 13 février 2013 relative à la modernisation de l'infrastructure billettique;
- VU** la délibération n°2016/187 du 1<sup>er</sup> juin 2016 relative aux services numériques ;
- VU** la délibération n°2018/255 du 11 juillet 2018 relative à la mise en œuvre de services numériques – avancement du programme de modernisation billettique approuvant la convention avec SNCF Mobilités pour le déploiement de bornes de validation dans les gares ouvertes ;
- VU** la convention de financement entre le syndicat des transports d'Île-de-France et SNCF Mobilités du 13/12/2018 « Mise en œuvre de la Trajectoire Equipements Etape 2021 - Remplacement des CAB G1 par des CAB MT dans les gares prioritaires - Outil de validation gares en travaux – Volet modernisation billettique »
- VU** le rapport n°2019/41 ;
- VU** l'avis de la commission de la qualité de service, accessibilité et relations avec les usagers en date du 7 février 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** Approuve l'avenant numéro 1 à la convention avec SNCF Mobilités pour le remplacement de CAB dans les gares fermées et autorise le directeur général à signer ledit avenant.

**ARTICLE 2 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE